

ANAF 

ASSOCIATION NATIONALE DES APPRENTIS DE FRANCE

6

PROPOSITIONS

**pour la réforme
de l'apprentissage**

14 novembre 2017

AVANT-PROPOS



“

Le Gouvernement entame une réforme de grande ampleur sur la formation par apprentissage. Promesse de campagne du candidat Emmanuel Macron, nous pouvons nous réjouir qu'elle soit tenue.

Au sein de l'Association Nationale des Apprentis de France, nous sommes persuadés –comme beaucoup– que l'apprentissage est une voie d'excellence. Cependant, il ne faut pas oublier les 28% d'apprentis qui débutent dans le monde du travail par une rupture prématurée de contrat : pour eux, ce n'est pas une voie d'excellence. Ce chiffre stagne depuis 1995, les précédentes réformes n'ont rien changé. Celle-ci doit s'efforcer de réduire drastiquement ce taux, encore beaucoup trop important.

Ce n'est pas le seul chiffre à ne pas évoluer : le nombre d'apprentis n'a pas progressé depuis 10 ans. La voie de formation par apprentissage doit faire l'objet, lors de l'orientation au collège et au lycée, d'une même présentation que toutes les autres possibilités. De nombreux préjugés persistent encore : réservée aux métiers manuels, voie de garage, choix pour les jeunes en difficultés. En 2017, il n'en est plus rien de tout cela, et il faut le montrer !

Preuve de sa légitimité, l'Association Nationale des Apprentis de France est conviée dans toutes les étapes des concertations. Nous porterons la voix des apprentis lors des plénières et des groupes de travail. Ceux-ci seront une étape importante durant laquelle nous porterons les propositions qui suivent.

Nous croyons réellement à la capacité de cette voie de formation et nous espérons -et nous ferons tout pour- que cette nouvelle réforme permettra de revaloriser l'apprentissage. Par dessus tout, nous souhaitons que les apprentis ne subissent plus les difficultés identifiées depuis des années, mais encore non résolues.

”

Aurélien CADIOU
Président

Proposition 1

Aider les jeunes dans le choix de l'orientation par des expériences concrètes et des communications adaptées

► *Encore aujourd'hui, la formation par apprentissage garde une image de voie de garage, réservée aux jeunes rebutés par l'école ou uniquement pour les métiers manuels. Cette méconnaissance empêche de nombreux jeunes de prendre la voie de l'apprentissage pour leurs études.*

La pression sociale ne permet pas aujourd'hui de faire un choix éclairé. Le choix par le test et les témoignages de réussites doivent enrayer cette image de repoussoir et permettre un choix plus réfléchi qu'à l'accoutumé.

En parallèle, une campagne de **communication adaptée** auprès des jeunes et de leurs familles doit être nécessairement mise en place.

Pour les jeunes, elle doit se faire par des vidéos courtes et dynamiques dans lesquelles des apprentis leur expliquent ce que c'est qu'être apprenti. Ces vidéos doivent être diffusées par les réseaux sociaux.

Un **module obligatoire de présentation de l'apprentissage** doit être réalisé au sein des collèges et lycées pour sensibiliser les étudiants, éveiller leur curiosité pour cette voie et répondre à leurs interrogations.

69% des jeunes disent que l'on sait trop peu de chose sur les formations en alternance.¹

Depuis plusieurs années, l'ANAF valorise l'apprentissage via sa plateforme Film Ton Job où **des apprentis partagent leurs expériences** et leur vécu.

Pour les parents, la communication doit passer par des médias plus traditionnels et détailler le fonctionnement de ce type de formation. La campagne doit démontrer l'évolution de l'apprentissage pour détailler les parcours possibles : du CAP au BAC+5,

Afin de devenir acteur de leur orientation, il faut que les élèves, à partir de la 3^{ème} et jusqu'au lycée, puissent, s'ils le souhaitent, **tester l'apprentissage** via la réalisation de nombreux stages de découverte en entreprise, non réservés à de l'observation.

Le parcours par le DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers par l'Alternance) doit être **promus**. Ici aussi, des témoignages de parents sont le cas de figure idéal.

¹ Sondage CSA - Institut Montaigne.

Proposition 2

Créer une vraie synergie entre entreprise et CFA pour individualiser le contenu des formations en faveur des apprentis

► *Les technologies évoluent très rapidement et les entreprises aussi. En même temps, il est indispensable que les formations dispensées correspondent au besoin des entreprises : les apprentis doivent apprendre ce qui leur sera nécessaire et veulent acquérir les compétences que l'on attend d'eux et qui leur permettront d'évoluer rapidement.*

Pour cela, l'ANAF est pour que les entreprises, via l'intermédiaire des branches professionnelles par exemple, puissent **participer à l'élaboration** du référentiels des diplômes. Eux seuls sont aptes à détailler les compétences qu'ils attendent des générations futures, qu'ils souhaiteront embaucher.

De plus, dans une certaine mesure, il faut que les CFA puissent **individualiser le contenu de leur formation** pour leurs apprentis, selon les besoins immédiats de chaque entreprise.

En effet, si leurs activités ne sont pas préparées et anticipées à court terme, la réalité des entreprises empêche rapidement les apprentis d'appliquer leurs cours sur le lieu de travail. Les jeunes sont alors souvent en

difficulté dans leurs missions, n'accèdent pas à des activités réellement formatrices et se démotivent en formation face à un savoir qui ne leur "sert à rien". Cela mène à des **ruptures de contrat**, qui risquent rapidement d'être dépassées.

C'est pour éviter cette dynamique actuelle, dans un contexte où les métiers de demain seront de plus en plus polarisés entre faible et haute qualification, que l'ANAF défendra les mesures proposées allant dans le sens de la **pédagogie proactive**, qu'elle défend depuis sa création.

Cette méthode vise à mettre en place un dialogue continu entre formateur, maître d'apprentissage et apprenti, basé sur les besoins immédiats de l'entreprise. Il s'agit d'**une implication de chacun**.

L'entreprise en ressort satisfaite car son apprenti a acquis les compétences dont il a besoin pour les missions en cours. L'apprenti, en faisant rapidement ses preuves, peut alors être plus exigeant vis à vis des tâches qu'on lui donne.

Proposition 3

Créer des passerelles pour que le choix d'une formation en apprentissage ne soit pas identifié comme une impasse

► *Le choix d'une formation par apprentissage est signification de choix de métier, ou de branche professionnelle. Cela est un frein majeur à de nombreux jeunes qui ne savent pas encore de manière sûre ce qu'ils souhaitent faire plus tard.*

L'ANAF est pour la **multiplication des passerelles** possibles entre le lycée professionnel, le Centre de Formation pour Apprentis et le lycée général. Le choix de l'apprentissage ne doit pas bloquer le jeune dans cette voie de formation. De plus, l'apprenti doit pouvoir facilement changer de secteur d'activité, csi ce dernier ne lui plaît plus.

Sur les 28% de contrats d'apprentissage rompus, seulement 20% des jeunes trouvent ensuite un nouveau contrat dans les 90 jours qui suivent la rupture.²

A tout moment l'apprentissage doit être présenté comme une solution pour trouver ou confirmer sa voie, réussir et s'ouvrir des horizons. Un projet professionnel met **plusieurs années à se construire** et la

formation par apprentissage doit y contribuer.

Le changement d'image de l'apprentissage ne pourra devenir effectif que si l'on parvient également à créer **un véritable continuum entre les différents niveaux** de l'apprentissage. Les formations sélectives dans les universités et les grandes écoles doivent ainsi s'ouvrir aux apprentis.

Il est nécessaire de prendre conscience que notre système de filières nous conduit à former deux jeunesses qui ne se rencontreront jamais, celle du geste professionnel et celle de l'enseignement général

L'Association Nationale des Apprentis de France a toujours promu les événements faisant se rencontrer des élèves de différentes structures dans l'objectif que les apprentis puissent révéler leurs talents et prouver, dans leurs échanges, leurs capacités spécifiques au yeux de tous.

² Source Dares et France Stratégie.

Proposition 4

Stopper la rupture des contrats en responsabilisant l'entreprise, le CFA et l'apprenti avec un véritable dialogue permanent

► En France, il y a 28% de contrats d'apprentissage rompus prématurément³. Ce taux stagne depuis des années. En effet, les indicateurs des gouvernements sont généralement basés sur le nombre d'apprentis : le choix de la quantité plutôt que de la qualité. Cela veut dire que 28% des apprentis entament leur entrée dans le monde professionnel par une rupture de contrat. Parmi ces 28%, plus de 45% des apprentis expliquent que la rupture est liée à un problème dans l'emploi.

Pour contrer cela, il faut travailler sur plusieurs axes, du côté des nouveaux apprentis et du côté des entreprises et de leurs maîtres d'apprentissage. Les formateurs doivent ainsi être, à juste titre, formés à **dialoguer avec l'entreprise**.

Les nouveaux apprentis, souvent très jeunes, ont besoin d'être **accompagnés** avant et pendant leurs premiers pas en entreprise. Il faut former ces nouveaux travailleurs à l'attitude à avoir et aux attentes de leur maître d'apprentissage. Il convient également de **démystifier** le monde de l'entreprise avant même leur premier jour de travail.

De plus, il faut mettre en place un système du type "SOS apprenti" pour leur permettre de **poser toutes leurs questions** et d'avoir rapidement les réponses. C'est un système mis en place par l'ANAF⁴ depuis longtemps et qui fonctionne très bien, il faut le généraliser et communiquer dessus.

Parmi tous les apprentis qui nous contactent, **plus de 11%** des sujets sont liés à une rupture de contrat d'apprentissage.

Pour les entreprises et les maîtres d'apprentissage, il faut qu'ils soient **accompagnés et formés** de manière plus intense au suivi d'un jeune apprenti. Il est possible d'être excellent techniquement mais d'avoir du mal à adopter la bonne pédagogie pour un jeune.

Les entreprises doivent pouvoir compter sur un **soutien fort** de leur chambre consulaire, celle-ci doit échanger régulièrement avec les employeurs qui paraissent nécessiter un soutien dans le processus d'arrivée et de suivi de l'apprenti.

³ Source Dares et France Stratégie.

⁴ <http://aide.francealternance.fr>

Proposition 5

Aider les apprentis dans leurs problématiques liées au transport, à l'hébergement et à leur mobilité à l'international

► Les apprentis, de part leur statut d'étudiant et de jeune salarié, cumulent les problématiques des deux profils. De plus, le Centre de Formation pour Apprentis, l'entreprise et le domicile peuvent être des lieux très éloignés. Pour les apprentis mineurs, soit 27.6%⁵, les problématiques de transport sont très présentes, du fait de leur impossibilité de passer le permis de conduire.

Bien que rémunérés, les apprentis rencontrent des dépenses qui sont propres à leur système. Ces dépenses sont **indissociables** de leur statut : transport et logement.

L'Association Nationale des Apprentis de France demande à ce que soit **généraliser l'accompagnement des apprentis** lorsqu'ils ont besoin d'un moyen de transport pour se rendre dans leur CFA ou leur entreprise. Cela passe par une aide pour le permis de conduire ou autre véhicule pour les mineurs.

Actuellement, ces aides sont proposées, dans certains cas, par les régions. Cela n'est pas une situation correcte pour la stabilité du statut de l'apprenti.

“Un champ large de difficultés non professionnelles [...] est susceptible d'interférer ou de gêner les jeunes dans leur projet d'insertion professionnelle. Ces freins périphériques à l'emploi entravent davantage certains jeunes. [...] Les formations en alternance exigent des mobilités entre le centre de formation, le lieu de travail et le domicile.”⁶

De plus, il arrive fréquemment, notamment pour les apprentis dans le supérieur, d'avoir un lieu de formation très éloigné du lieu de travail. Cela oblige le jeune à avoir **deux logements** et, par conséquent, à supporter le poids de deux loyers. L'ANAF souhaite la création d'**une aide dans le cas de doubles logements**, lorsque l'entreprise est éloignée du lieu de scolarité.

⁵ Source Insee, Déclaration Annuelles des Données Sociales (DADS).

⁶ Dares, France Stratégie (2017), “L'insertion professionnelle des jeunes”.

Proposition 6

Améliorer la représentativité des apprentis sur le plan régional et national

► Depuis les débuts de la formation par apprentissage, les décisions sont prises sans les apprentis. Encore aujourd'hui, nous voyons bien que ni l'Etat ni les Régions font appels à l'avis d'un conseil d'apprenti pour s'aider. Les CFA sont dotés de conseils de perfectionnement, mais ceux-ci ne sont pas fait pour échanger sur les conditions des apprentis et pour apporter des propositions.

En effet, l'Association Nationale des Apprentis de France est la seule instance qui porte la voix des apprentis. Nous pensons qu'il est indispensable de développer **un moyen de représentativité** des apprentis, par les apprentis eux-mêmes.

Pour cela, les conseils de perfectionnement au sein des Centre de Formation d'Apprentis doivent évoluer dans leur contenu pour prendre en compte l'avis des apprentis. Aujourd'hui, il n'est discuté que de questions administratives.

Le conseil de perfectionnement est saisi pour avis des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du centre de formation d'apprentis et de la section d'apprentissage, notamment sur :

- 1- Les perspectives d'ouverture ou de fermeture de sections ;
- 2- Les conditions générales d'admission des

- apprentis ;
- 3- L'organisation et le déroulement de la formation ;
- 4- Les modalités des relations entre les entreprises et le centre ou la section d'apprentissage ;
- 5- Le contenu des conventions [...];
- 6- Les conditions générales de préparation et de perfectionnement pédagogique des formateurs.⁷

Aussi l'instauration d'une réelle **démocratie participative** est nécessaire. Il faut que chaque Région se dote d'un **conseil régional des apprentis**. Ce conseil sera chargé d'analyser les politiques prises par la Région, de donner son avis sur des axes d'amélioration. Il pourra également être saisi par les élus pour donner leur avis sur un sujet particulier.

A l'instar des conseils régionaux, l'Etat doit créer un **conseil national des apprentis**. Ce conseil serait chargé d'analyser l'état de l'apprentissage en France, de donner son avis sur les politiques prévues ou appliquées. L'Etat pourra demander à ce conseil de donner son avis sur un sujet précis. Ce conseil national serait composé d'un membre de chaque conseil régional.

⁷ Code du Travail - art. R6233-40

**Association Nationale
des Apprentis de France**

29/31 rue du Bois Galon
94120 Fontenay-sous-bois

01 43 94 06 70
contact@francealternance.fr
www.francealternance.fr

SIRET 531 009 181 00029
Code NAF 9499Z